



Conseil de la documentation du 27 novembre 2008

Compte rendu

Membres présents :

Roger DURAND, Eric LAMS, Karine JAY, Yann CHAMPAGNAC, Thibaud MILHAU, Matthieu BECUWE, Eric MASSÉ, Sabine DUHAMEL, Eric FERTEIN, Carl VETTERS, Géraldine BARRON, Germaine VANHAECKE, Mélanie HENNEGRAEVE, Isabelle RADOT-VAUX, Gilda RYSSEN

Membres excusés :

Edward ANTHONY, Philippe GAUCHET, Françoise TRUPIN, Marc PREVOST

Participants avec voix consultative présents :

Jean-Louis BOUTROY, Jean-Louis GOURNAY, François PICHENOT

Invités présents :

Jacques MIKULOVIC, Jacques PAVEAU, Sylvie CAPELLE, Laurence LANVIN, Jacqueline DHONDT

Invités excusés :

Pascal MORTREUX, Rachid AMARA

1. Le SCD et les missions du Conseil de la Documentation

Jean-Louis Boutroy introduit la séance par un rappel du rôle du SCD au sein de l'Université et précise les missions du Conseil de la documentation. Il indique souhaiter organiser deux conseils chaque année.

2. Approbation du compte rendu du Conseil de la Documentation du 22 novembre 2007

Eric Lams, directeur de la Lecture publique à la Ville de Dunkerque, réaffirme sa volonté de travailler en synergie avec la BULCO. L'interconnexion des catalogues de la Bibliothèque municipale de Dunkerque et du SCD ne pourra cependant être envisagée avant la fin du premier semestre 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation et examen du budget prévisionnel 2009 du SCD

Jean-Louis Boutroy présente le budget prévisionnel du SCD pour l'année 2009.

Les recettes prévisionnelles du SCD (897 663,00 €) sont en légère diminution par rapport à celles de 2008 (908 532,00 €). Cette baisse est imputable au recul du montant des droits de bibliothèque. Les dépenses se répartissent en trois postes principaux : dépenses documentaires (45 %), dépenses en personnel sur budget propre (33 %) et dépenses de fonctionnement (17 %). À moyen terme, le SCD se donne pour objectif d'atteindre la cible des 50 %, voire plus, de dépenses documentaires.

Les dépenses documentaires se subdivisent en : ressources électroniques (39 %), abonnements aux périodiques papier (26 %) et autres documents dont ouvrages (35 %). Cette répartition témoigne de la volonté de la BULCO de privilégier les ressources électroniques.

Sabine Duhamel, en charge des emplois étudiants à l'ULCO, relève une très légère différence de 14 € entre le montant octroyé par le CEVU, au titre de la rémunération de contrats étudiants, et la dépense prévue par le SCD. Jean-Louis Gournay insiste sur le caractère prévisionnel du budget.

Eric Fertein demande si l'augmentation des crédits alloués aux ressources électroniques a pour corollaire un élargissement de l'offre documentaire numérique. Géraldine Barron répond par la négative, en soulignant que les prévisions budgétaires ont été réalisées à partir des devis proposés par les fournisseurs.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

4. Proposition d'augmentation des droits d'inscription des usagers payants

Jean-Louis Boutroy propose de fixer à 30 € le montant des droits d'inscription des usagers payants. Le tarif actuel (18,30 €), qui n'a pas été réévalué depuis plusieurs années et dont la base de calcul est inconnue, est en deçà des droits de bibliothèque réglés par les étudiants lors de leur inscription à l'Université (28 € pour l'année 2008-2009), ce qui met à mal l'égalité de traitement entre les différentes catégories d'usagers.

Eric Lams, ayant été bibliothécaire à la BULCO, explique que la somme de 18,30 € correspond au montant des droits de bibliothèques en vigueur lors de l'instauration du tarif propre aux usagers payants.

Thibaud Milhau s'enquiert de la manière dont est établi le montant des droits de bibliothèques pour les étudiants. Un arrêté ministériel fixe celui-ci, répond Jean-Louis Boutroy.

Eric Lams fait observer que l'inscription à la Bibliothèque municipale de Dunkerque est d'ores et déjà gratuite pour tous les étudiants. Jean-Louis Boutroy évoque alors la possibilité, à moyen terme, de mettre en place une convention entre les bibliothèques municipales de Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Omer d'une part et la BULCO d'autre part, afin de garantir la réciprocité d'accès aux lecteurs inscrits dans l'une ou l'autre des bibliothèques.

Afin de prendre en compte toute future augmentation éventuelle des droits de bibliothèques, Jean-Louis Gournay propose de rédiger la motion de la manière suivante :

« À compter de l'année universitaire 2009-2010, le tarif des droits d'inscription des usagers extérieurs de la BULCO est identique au montant des droits de bibliothèques versés par les étudiants lors de leur inscription à l'Université. Toute variation future de ce montant sera mécaniquement répercutée.

La liste des catégories d'usagers extérieurs figurera en annexe du règlement intérieur de la BULCO. »

La motion est adoptée à l'unanimité.

5. Information sur la Commission Documentation Recherche et Ressources électroniques

Géraldine Barron présente la nouvelle Commission Documentation et Recherche et Ressources électroniques. Celle-ci a vocation à constituer un organe d'échange entre chercheurs et bibliothécaires afin de garantir la meilleure adéquation entre besoins et offre en termes de documentation de niveau recherche, notamment électronique. Cette commission sera présidée par le Vice-Président au Conseil Scientifique et au Conseil de la Documentation et se composera de membres élus au CS, d'élus ne siégeant pas au CS et d'un représentant de la BULCO. Une réunion sera organisée chaque automne afin de décider des abonnements pour l'année suivante.

Roger Durand indique que six membres, issus du CS, ont été déjà désignés. Il souligne par ailleurs la nécessité d'une bonne représentation de toutes les disciplines.

Sabine Duhamel suggère d'associer à la démarche les responsables de centres de ressources propres à chaque laboratoire. Roger Durand propose plutôt de demander aux directeurs de Maisons de la recherche de désigner des représentants parmi les chercheurs et les doctorants. Il souhaite qu'une première réunion de la commission se tienne dès janvier 2009.

Jean-Louis Boutroy évoque la mutualisation du financement des ressources électroniques par la Recherche. Celle-ci, à hauteur de 10 %, pourrait prendre effet en janvier 2010, au démarrage du nouveau contrat quadriennal. Roger Durand conforte ce point de vue.

6. Présentation du volet documentaire du projet stratégique global 2010-2013

Jean-Louis Boutroy présente le volet documentaire du projet stratégique global 2010-2013. Roger Durand insiste sur les enjeux du PRES en termes de documentation. Plus particulièrement, le dépôt électronique des thèses et les difficultés d'accès à certaines bibliothèques relevant d'universités de la région que rencontrent les doctorants de l'ULCO devront être évoquées prochainement en Conseil scientifique.

Roger Durand, Jacques Paveau, Eric Massé et Carl Veters, réclamés par d'autres obligations, doivent quitter la réunion.

7. Information sur la mise au pilon d'ouvrages et de périodiques

François Pichenot présente la liste d'ouvrages à éliminer au titre des années 2007 et 2008 ainsi que les délais de conservation des périodiques.

Sabine Duhamel, Sylvie Capelle et Eric Fertein s'étonnent que ces documents ne fassent pas l'objet d'un don. Jean-Louis Boutroy rappelle les contraintes administratives liées à la mise au pilon des ouvrages et des périodiques obsolètes.

Eric Lams indique que la DRAC Nord – Pas-de-Calais pilote un projet de plan de conservation partagée des périodiques au niveau régional.

8. Modification du règlement intérieur de la BULCO

Jean-Louis Boutroy propose au Conseil une version mise à jour du Règlement intérieur, prenant en compte les changements introduits par la carte multiservices et la modification de la politique de prêt des documents audiovisuels. Une refonte du Règlement sera prochainement mise en chantier, la nouvelle version pourra être discutée lors du prochain Conseil de la documentation.

Yann Champagnac relève une erreur manifeste au paragraphe 2 de l'annexe 2. Il convient de lire « une suspension d'un jour par jour de retard » au lieu de « une suspension d'une semaine par jour de retard ».

La nouvelle version du Règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

9. Questions diverses

À l'occasion des prochains Conseils de la documentation, Jean-Louis Boutroy offrira aux participants la possibilité de lui adresser des questions avant la tenue de la réunion.

Sylvie Capelle remarque que, dans bon nombre de formation, les étudiants pourraient tirer profit de la lecture des mémoires de stages des promotions antérieures. Elle propose que la BULCO se charge de l'organisation de la consultation de ces mémoires, éventuellement déposés sur CD-ROM. Géraldine Barron répond qu'une convention est indispensable afin d'établir des critères de sélection des travaux (en particulier qualité académique), de respecter d'éventuelles contraintes juridiques (closes de confidentialité notamment), de fixer des délais de conservation et des conditions de consultation.

Thibaud Milhau relève que l'interface de sécurisation des postes publics de la BULCO est très peu ergonomique. Il demande en outre si les bibliothèques seront équipées prochainement en Wi-Fi. Jean-Louis Boutroy indique que des travaux d'installation de bornes Wi-Fi sont en cours. La BULCO proposera un nouveau portail documentaire, en adéquation avec les nouveaux usages des étudiants. Du retard a cependant été pris sur le calendrier prévu, le futur portail sera ainsi ouvert début mai 2009.

Yann Champagnac demande si la BULCO a vocation à conserver et valoriser les mémoires de master. Jean-Louis Boutroy répond que la priorité des prochains mois sera accordée au traitement des thèses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17 h 15.

Annexes

- 1. Budget prévisionnel 2009 du Service Commun de la Documentation**
 - a. Note de présentation au Conseil de la Documentation**
 - b. Tableau n°1 : Recettes – Dépenses**
 - c. Tableau n°2 : Dépenses – Ventilation par CR**
 - d. Tableau n°3 : Ventilation des dépenses par destinations**
- 2. Projet documentaire 2010-2013**
- 3. Proposition de documents à éliminer des collections de la BULCO**

Budget prévisionnel 2009 du Service Commun de la Documentation

Note de présentation au Conseil de la Documentation

Cette note a pour objet de présenter au Conseil de la Documentation du jeudi 27 novembre 2008 les grandes orientations budgétaires du Service Commun de la Documentation pour 2009. Le SCD a pour UB (unité budgétaire) le 990.

La politique documentaire de l'Université vise à atteindre le plus rapidement possible, au budget prévisionnel, la cible des 50 %, voire plus, de dépenses documentaires (part du budget total du SCD consacré à la documentation : 45 % en 2009) et à privilégier les ressources électroniques par le passage progressif au tout électronique (e-only).

Le budget prévisionnel 2009 du SCD (897 663,00 €) est en légère diminution par rapport à celui de 2009 (908 532,00€). Il est présenté sous forme de 3 tableaux annexés :

- tableau n° 1 : présentation générale des recettes et des dépenses ;
- tableau n° 2 : ventilation des dépenses par CR (centre de responsabilité) ;
- tableau n° 3 : ventilation des dépenses par destinations LOLF.

Tableau n° 1 : présentation générale des recettes et des dépenses

1. **Les recettes se composent** : de la dotation de fonctionnement, de la dotation contractuelle, des droits de bibliothèque, de la subvention du Centre National du Livre (CNL) et des ressources propres du SCD. Les montants de la dotation de fonctionnement (262 466,00 €), de la dotation contractuelle (400 000 €), de la subvention du CNL (4 000 € en 2009, dernière année de la convention cadre) et les ressources propres du SCD (20 000 €) sont reconduits à l'identique par rapport à ceux du BP 2008. Les droits de bibliothèques sont légèrement en baisse : 211 207,00 € au lieu de 222 066,00 €. Le mode de calcul est le suivant : multiple de la part du droit de scolarité affectée au service commun de documentation (29 € en 2009) par le nombre d'étudiants non boursiers. Le nombre d'étudiants non boursiers a été arrêté à 7 283 (chiffre de l'Odesse pour les inscriptions 2007-2008, repris pour l'année civile 2009).
2. **Les dépenses sont présentées dans le tableau 1 par grands postes.** Une colonne « Pourcentage » indique la part des dépenses du poste par rapport au budget global du SCD. Dans l'ordre décroissant des principaux postes : dépenses documentaires (45 %), dépenses en personnel sur budget propre (33 %), dépenses de fonctionnement (17 %). D'autre part, les postes sont subdivisés et les parts consacrées à chaque subdivision sont également mentionnés. Les dépenses en personnel sur budget propre sont ainsi subdivisées en charges des agents non titulaires, des moniteurs étudiants (service d'appui aux personnels des

bibliothèques), allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), primes de fin d'année des agents non titulaires. Les dépenses documentaires sont subdivisées en : ressources électroniques (39 %), abonnements papier (26 %), autres documents dont ouvrages (35 %), participation du SCD à la subvention du CNL définie dans la convention cadre (2 000 €).

Tableau n° 2 : ventilation des dépenses par CR (centre de responsabilité)

Ce tableau reprend les dépenses déjà mentionnées dans le tableau n° 1. L'évolution par rapport au budget prévisionnel 2008 concerne essentiellement les dépenses en ressources électroniques : elles passent de 84 000 € (BP 2008) à 159 000 € (BP 2009). Cette augmentation (presque 90 %) est considérable. Néanmoins, le montant indiqué au BP 2008 ne correspondait pas aux dépenses effectivement constatées. D'autre part, la mise à plat des ressources électroniques effectuée en 2008 a permis d'évaluer les dépenses prévisionnelles de manière la plus précise possible. Pour une grande part, le montant de 159 000 € a été calculé en regard des devis des abonnements 2009 déjà communiqués par les fournisseurs. Enfin, l'augmentation des dépenses en ressources électroniques est également compensée en partie par la diminution correspondante des dépenses des abonnements papier : 105 000 € en 2009 au lieu de 160 000 € en 2008. Le passage progressif au e-only permet en effet de se désabonner corrélativement des abonnements papier devenus inutiles. Cette baisse du nombre d'abonnements aux périodiques papier représente également une économie en terme de gestion (coût du traitement documentaire).

Tableau n° 3 ventilation des dépenses par destination

Ce dernier tableau ajoute une précision supplémentaire : la ventilation des dépenses par destinations LOLF et des sous-destinations des dépenses documentaires (sauf pour les ressources électroniques) par niveau : L, M et D.

BUDGET PREVISIONNEL 2009**RECETTES**

		TOTAL
Dotation de fonctionnement		262 466,00 €
Dotation contractuelle		400 000,00 €
Droits de Bibliothèques	<i>7283 étudiants non boursiers * 29 €</i>	211 207,00 €
Subvention du Centre National du Livre (CNL)		4 000,00 €
Régies de recettes - PES - PEB		20 000,00 €
TOTAL		897 673,00 €

DEPENSES

		TOTAL	%	%
FONCTIONNEMENT		156 563,00 €	17%	
dont maintenance logiciels (contrats)	40 000,00			26%
PERSONNEL		293 010,00 €	33%	
Agents non titulaires	234 000,00			80%
Moniteurs étudiants	47 610,00			16%
Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	8 400,00			3%
Primes de fin d'année des agents non titulaires	3 000,00			1%
DOCUMENTATION		408 100,00 €	45%	
Ressources électroniques	159 000,00			39%
Autres documents (dont ouvrages)	142 100,00			35%
Périodiques papier	105 000,00			26%
Participation à la subvention du CNL	2 000,00			
INFORMATISATION DOCUMENTAIRE		25 000,00 €	3%	
EQUIPEMENT (IMMOBILISATIONS)		15 000,00 €	2%	
TOTAL		897 673,00 €	100%	

BUDGET PREVISIONNEL 2009**DEPENSES - VENTILATION PAR CR**

	TOTAL	%	TOTAL	%
CR 0001 Services communs	154 563,00	17%		
60 Achats et variations de stock	20 000,00			
61 Services extérieurs	65 000,00			
62 Autres services extérieurs	65 000,00			
65 Autres charges de gestion courante	4 563,00			
67 Charges exceptionnelles	-			
CR 0002 Rémunération des personnels	293 010,00	33%		
contractuels : 245 400 euros				
emplois étudiants : 47 610 euros				
631 Impôts, taxes et versements assimilés	10 000,00			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur	10 000,00			
64 Charges de personnel	273 010,00			
CR 0010 Abonnements papier	105 000,00	12%		
61 Services extérieurs	105 000,00			
CR 0011 Abonnements électronique	159 000,00	18%		
61 Services extérieurs	159 000,00			
CR 0050 Section de Saint Omer	10 000,00	1%		
216 Collections	-			
61 Services extérieurs	10 000,00			
CR 0100 Section de Dunkerque	49 050,00	5%	408 100,00	45%
216 Collections	-			
61 Services extérieurs	49 050,00			
CR 0200 Section de Calais	36 000,00	4%		
216 Collections	-			
61 Services extérieurs	36 000,00			
CR 0300 Section de Boulogne	49 050,00	5%		
216 Collections	-			
61 Services extérieurs	49 050,00			
CR 0400 Informatique documentaire	25 000,00	3%		
205 Concessions et droits similaires	15 000,00			
218 Autres immobilisations corporelles	-			
60 Achats et variations de stock	-			
61 Services extérieurs	-			
62 Autres services extérieurs	10 000,00			
65 Autres charges de gestion courante	-			
CR 600 Petit et moyen équipement	2 000,00	0%		
60 Achats et variations de stock	2 000,00			
CR 2000 Equipement Bibliothèque	15 000,00	2%		
218 Autres immobilisations corporelles	15 000,00			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	897 673,00	100%		

BUDGET PREVISIONNEL 2009 - VENTILATION DES DEPENSES PAR DESTINATIONS

CR / CHAP/COMPTE/RUB	60	61	62	631	633	64	65	216	205	218	TOTAL	DEST	Sous-destination
OOO1 ADMINISTRATION	20 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €				4 563,00 €				154 563,00 €	115.2	
OOO2 REMUNERATION				10 000,00 €	10 000,00 €	273 010,00 €					293 010,00 €	115.2	
O10 ABONNEMENTS		105 000,00 €									105 000,00 €	105	60 000,00 DEST 105.1 20 000,00 DEST 105.2 25 000,00 DEST 105.3
O11 ABONNEMENTS ELECTRONIQUES		159 000,00 €									159 000,00 €	112	
0050 SECTION SAINT OMER		10 000,00 €									10 000,00 €	105.1	
O100 ACQUISITION BU DUNKERQUE		49 050,00 €									49 050,00 €	105	32 550,00 DEST 105.1 15 000,00 DEST 105.2 1 500,00 DEST 105.3
O200 ACQUISITIONS BU CALAIS		36 000,00 €									36 000,00 €	105	20 000,00 DEST 105.1 11 000,00 DEST 105.2 5 000,00 DEST 105.3
O300 ACQUISITIONS BU BOULOGNE		49 050,00 €									49 050,00 €	105	31 950,00 DEST 105.1 16 500,00 DEST 105.2 600,00 DEST 105.3
O400 INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE			10 000,00 €						15 000,00 €		25 000,00 €	105.1	
O600 PETIT ET MOYENS EQUIPEMENT	2 000,00 €										2 000,00 €	105.1	
2000 EQUIPEMENT BU										15 000,00 €	15 000,00 €	105.1	
TOTAL BUDGET 990	22 000,00€	473 100,00€	75 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	273 010,00€	4 563,00€	0,00€	15 000,00€	15 000,00€	897 673,00 €		



Projet documentaire 2010-2013

Conduire une politique documentaire intégrée à la stratégie de l'établissement et articulée aux priorités nationales

Le projet documentaire s'inscrit dans la volonté de conforter le Service Commun de la Documentation comme coordinateur de la documentation dans l'établissement. Pour ce faire, le SCD mettra en conformité ses objectifs et ceux de l'Université et définira une politique documentaire, dont l'enjeu sera une meilleure intégration dans la stratégie globale de l'établissement, en concordance avec les priorités nationales.

La mission du SCD étant de structurer et de mettre à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire les ressources documentaires, en facilitant l'accès à l'information de tous les usagers, le projet ciblera plusieurs objectifs : appui à la réussite des étudiants (extension des horaires d'ouverture, formation des usagers) ; appui à la recherche (accès à distance) ; cohérence de l'offre documentaire (plans de développement des collections, intégration des bibliothèques de composantes, mutualisation du financement des ressources électroniques) ; diffusion et valorisation de l'IST (mise en ligne des thèses de l'Université dans le cadre du PRES Lille Nord de France, intégration dans l'ENT) ; coopération et travail en réseau (passerelle documentaire régionale, indexation des ressources numériques, conservation partagée des périodiques scientifiques).

Ces chantiers contribueront à une approche réellement intégratrice de la documentation, venant en soutien de la politique de formation et de recherche de l'Université.

Le projet documentaire est intégré au projet stratégique global 2010-2013 de l'ULCO en 1.10 :

1.10. Les appuis à la politique scientifique et pédagogique

1.10.1. Les ressources et les services documentaires



Proposition de documents à éliminer des collections de la BULCO

Comme le prévoit la *Charte documentaire* adoptée lors du Conseil de la documentation du 27 octobre 2005, les collections de la BULCO sont régulièrement renouvelées et mises à jour. Cela implique un double travail d'acquisition de nouveaux documents et d'élimination des fonds qui ne répondent plus aux besoins des étudiants, enseignants et chercheurs.

Les modalités d'élimination sont différentes suivant la nature des documents.

Les **ouvrages** font l'objet d'un traitement au cas par cas. Les critères essentiels sont l'état matériel du document, l'obsolescence des contenus ou l'existence d'une nouvelle édition.

Les titres de **périodiques** se sont vus attribuer un délai de conservation en fonction de leur niveau d'information. La presse généraliste est ainsi rapidement éliminée, tandis que les revues de niveau recherche sont intégralement conservées.

Le dossier de consultation comprend :

- la liste des ouvrages éliminés des collections au cours des années 2007 et 2008,
- les délais de conservation attribués aux périodiques.

Ces deux pièces seront également soumises à l'approbation d'un prochain Conseil d'Administration de l'ULCO. Les documents éliminés des collections seront ensuite enlevés par une société spécialisée. Celle-ci remettra à l'ULCO un certificat de destruction réglementaire.